



Calcul indemnité / congé maternité

Par **mahie5980**, le **21/05/2013** à **10:24**

Bonjour,

Je bute sur le calcul de l'indemnité légale liée à une rupture conventionnelle.

En effet, en congé parental suite à un congé maternité, je doute sur les chiffres à utiliser.

Je connais le calcul: 1/5eme du salaire brut par année d'ancienneté. Oui mais voilà, en congé maternité, le salaire brut indiqué sur une fiche de paie est faible... Lié à l'absence maternité maintenue....

Exemple : 2450€ brut mensuel réduits à 160€ brut sur la fiche de paie (la part de salaire étant maintenue par la sécurité sociale...)

Comment donc calculer l'indemnité avec ces 16 semaines de maintien maternité faisant baisser le salaire brut à peau de chagrin sur les fiches?[smile7]

Merci d'avance

Par **pepelle2**, le **21/05/2013** à **11:49**

Bonjour

On prend en compte le salaire habituel donc salaire avant le congé maternité.